

Adresse postale : av. Roosevelt 50 bte 182  
1050 BRUXELLES  
Localisation : av. Buyl 125 – Ixelles  
Tél. 02.650.20.19 – Fax : 02.650.42.22  
E-mail : [sipp@ulb.be](mailto:sipp@ulb.be)  
Site Web : <http://www.ulb.be/sipp>

17855/2013

## **1. Introduction**

Une des raisons importantes de la mise sur pied d'un réseau de délégués S.H.E. est de créer un lien entre le S.I.P.P. (Service Interne pour la Prévention et la Protection au travail) et l'ensemble de la communauté universitaire.

Les délégués S.H.E. sont des volontaires. Ils n'ont donc aucune responsabilité spécifique en matière de sécurité. Leur rôle peut se traduire par ces deux mots "AIDE et COLLABORATION".

**Attention** : les délégués S.H.E. répartis dans les services de l'Université ne sont pas à confondre avec les membres du Comité P.P.T. (pour la Prévention et la Protection au travail). Les premiers sont désignés par leur Chef de Service, les seconds sont élus lors des élections sociales. (L'un n'exclut cependant pas l'autre).

## **2. Ce qu'il leur est demandé**

- Participation active en vue de sensibiliser collègues et étudiants à toutes les questions traitant du bien-être au travail par affichage, recommandations orales, etc.
- Aide efficace lors des exercices d'évacuation.
- Collaboration étroite lors des visites de locaux, que ce soit dans le cadre des visites communes SCPPT (en compagnie des services de Médecine du travail, Aspects psychosociaux et éventuellement Contrôle physique) ou lors des contrôles légaux avec les inspecteurs d'organismes agréés (SECT).
- Aide aux victimes d'accidents de travail (étudiants compris) pour remplir les formulaires de déclaration.
- Signalisation de tout ce qui leur semble anormal au point de vue sécurité et hygiène dans leur secteur ou sur les campus par e-mail à [SIPP@ulb.be](mailto:SIPP@ulb.be).
- Suggestions en vue d'apporter des améliorations ou innovations dans le domaine du bien-être au travail (sécurité, santé, hygiène, embellissement, charge psychosociale - stress, ergonomie).

## **3. Ce que nous mettons à leur disposition pour remplir ces missions**

- Régulièrement, nous leur envoyons l'EN BREF (petit feuillet d'information) que nous leur demandons d'afficher et par lequel nous leur faisons part des nouveautés parues dans le domaine de la prévention et la protection au travail, des formations organisées par le SIPP, des moyens d'information disponibles (affiches, consignes, pictogrammes, etc.). Cet envoi comprend aussi la brochure "Prevent Actio" éditée par PREVENT.

- La liste du matériel disponible au SIPP. (voir sur le site Web du SIPP)
- Les formulaires de déclaration d'accidents sont disponibles au DAF-Assurances (cp 150 - ext. tél. Solbosch 2300) ou sur le site Web :
  - Pour le personnel :  
<https://portail.ulb.be/fr/finances-achats-et-comptabilite/assurances/assurance-personnes> (colonne de droite « Document à télécharger » - rubrique « Formulaires » - onglet « Déclaration d'accident du travail »)
  - Pour les étudiants et stagiaires : voir auprès du DAF-Assurances.
- En ce qui concerne les moyens d'information et de signalisation, nous les tenons au courant de tout ce qui est disponible en matière d'affiches, consignes, pictogrammes, etc.
- Tous les ans, ils sont informés de l'organisation de cours de secourisme. Il leur est loisible de s'y inscrire à ce moment-là, avec l'autorisation de leur Chef de service.

#### **4. Contact**

Secrétariat du S.I.P.P., tél. 02/650.20.19, e-mail : [SIPP@ulb.be](mailto:SIPP@ulb.be)

Le site Web du S.I.P.P. : <http://www.sipp.be> ou <http://www.ulb.be/sipp>

(Dernière mise à jour : avril 2020)